

# MISE À JOUR BUDGÉTAIRE DE L'AUTOMNE 2023

## INVESTISSEMENTS ANNONCÉS SUR 5 ANS

- 329 millions de \$ pour appuyer la formation dans des domaines spécifiques (construction et santé et services sociaux).
- 265 millions \$ pour appuyer le transport collectif.
- 994,5 millions de \$ pour appuyer l'investissement des entreprises.

## LE BUDGET ET LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Le ministre des Finances présente la mise à jour économique et financière qui prévoit des investissements additionnels totalisant 4,3 milliards de dollars d'ici cinq ans pour offrir un meilleur accès au logement, lutter contre l'itinérance, bonifier l'aide alimentaire, appuyer la formation dans des domaines spécifiques, s'adapter aux changements climatiques et favoriser l'investissement des entreprises.

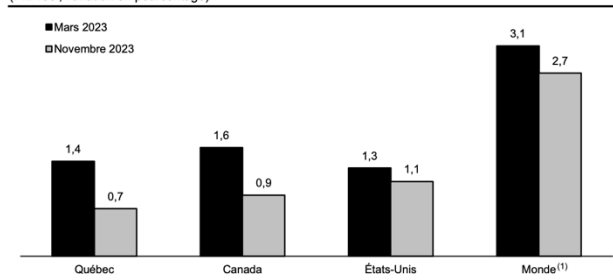
### Croissance économique à la baisse en 2024

La persistance de l'inflation et l'augmentation prolongée des taux d'intérêt atténueront l'activité économique en 2024. Les prévisions ont été abaissées pour la plupart des régions.

Au Québec, la prévision de croissance pour 2023 demeure en ligne avec celle prévue au budget 2023-2024. Les perspectives sont toutefois révisées pour 2024. Une hausse de l'activité économique de 0,7 % est prévue, alors qu'en mars dernier, une hausse de 1,4 % était escomptée.

GRAPHIQUE A.1

Évolution des perspectives économiques de 2024  
(PIB réel, variation en pourcentage)



(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.  
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

### Le gouvernement maintient son engagement de retourner à l'équilibre budgétaire en 2027-2028

Comme annoncé, le déficit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations sera limité à 4,0 milliards de dollars en 2023-2024 et sera réduit graduellement de 1,0 milliard de dollars par année par la suite jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028.



## PRINCIPALES MESURES

### APPUYER LA FORMATION DANS DES DOMAINES SPÉCIFIQUES (B.33)

Le gouvernement a annoncé des investissements additionnels de 328,8 millions de dollars d'ici 2025 pour appuyer la formation dans des domaines spécifiques, soit :

- 261,0 millions de dollars pour lancer l'Offensive formation en construction, afin de rehausser l'offre de main-d'œuvre dans le secteur de la construction;
- 67,8 millions de dollars pour soutenir l'attractivité du réseau public de la santé et des services sociaux.

Rappelons que ces sommes s'ajoutent aux 3,9 milliards de dollars sur cinq ans dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, annoncée lors de la mise à jour de l'automne 2021.

### SOUTENIR LA TRANSITION CLIMATIQUE ET LES COMMUNAUTÉS (B.39)

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2023 prévoit un investissement de 961,3 millions de dollars sur cinq ans. De ce montant :

- 292,1 millions de dollars permettront d'appuyer les initiatives en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuer les risques associés aux feux de forêt, pour aider les communautés à s'adapter aux impacts des changements climatiques;



- 404,2 millions de dollars permettront d'appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt de l'été 2023;
- 265,0 millions de dollars en 2023-2024 permettront de poursuivre l'appui au transport collectif.

**Impact financier des mesures pour soutenir la transition climatique et les communautés**  
(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
S'adapter aux impacts des changements climatiques <sup>(1)</sup>	-114,9	-63,4	-39,2	-46,6	-28,0	-292,1
Appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt	-269,0	-37,4	-37,4	-48,9	-11,5	-404,2
Poursuivre l'appui au transport collectif <sup>(2)</sup>	-265,0	—	—	—	—	-265,0
<b>TOTAL</b>	<b>-648,9</b>	<b>-100,8</b>	<b>-76,6</b>	<b>-95,5</b>	<b>-39,5</b>	<b>-961,3</b>

(1) Ces montants sont financés à même les disponibilités du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

(2) Les crédits seront versés au Fonds des réseaux de transport terrestre.

Afin de poursuivre l'appui au transport collectif d'ici la mise en œuvre de ce plan, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2023, une aide d'urgence additionnelle de 265 millions de dollars en 2023-2024, ce qui représente près de 60 % du déficit anticipé des sociétés de transport collectif pour l'année 2024. Cette somme porte l'aide octroyée pour soutenir la relance du transport collectif depuis le printemps 2020 à plus de 2,4 milliards de dollars.



## **FAVORISER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES (B47)**

### **1. Renouveler le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation**

Afin d'offrir un environnement fiscal plus favorable à l'investissement, le gouvernement annonce, dans le cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2023, la prolongation et la bonification du C3i.

Le C3i renouvelé soutiendra l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation, de matériel informatique et de logiciels de gestion, pour des dépenses admissibles pouvant atteindre 100 millions de dollars sur quatre ans. Un C3i renouvelé permettra de proposer un environnement fiscal simplifié, offrant des taux harmonisés avec ceux du congé fiscal pour grands projets d'investissement.

Plus spécifiquement, l'aide fiscale sera de :

- 15 % pour les investissements réalisés dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec;
- 25 % pour les investissements réalisés dans les territoires confrontés à une faible vitalité économique;
- 20 % pour les investissements réalisés dans un autre territoire ou une autre région au Québec.

De plus, afin de stimuler davantage la réalisation des projets d'investissement, le C3i renouvelé sera entièrement remboursable.

Le C3i renouvelé entrera en vigueur le 1er janvier 2024 pour les acquisitions effectuées avant le 1er janvier 2030 et représentera un soutien financier additionnel de près de 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années

### **2. Simplifier le régime d'aide fiscale à l'investissement (B51)**



Avec le congé fiscal pour grands projets d'investissement et le C3i renouvelé, le gouvernement met en place un régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement. Ce nouveau régime s'appliquera aux deux piliers de la stratégie gouvernementale d'appui à l'investissement, soit :

- Les gains de productivité découlant de l'acquisition de nouvelles technologies;
- La réalisation de projets d'investissements majeurs, pour leurs effets structurants. Ces deux mesures fiscales, de concert avec les interventions ciblées du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, favoriseront l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de création de richesse.

### Un appui à l'investissement bonifié pour les entreprises (B.53)

Le régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement prévoit 768,2 millions de dollars pour la bonification du C3i et 514,6 millions de dollars pour sa prolongation, c'est-à-dire un total de 1,3 milliard de dollars en soutien sur cinq ans. En tenant compte de l'abolition de la déduction additionnelle pour amortissement de 30 %, l'appui net additionnel à l'investissement sera de 995,4 millions de dollars pour les cinq années à venir.

TABLEAU B.21

#### **Appui additionnel à l'investissement pour les entreprises – 2023-2024 à 2027-2028** (en millions de dollars)

	<b>Total sur 5 ans</b>
Abolition de la déduction additionnelle pour amortissement de 30 %	-287,4
Bonification du C3i	+768,2
Prolongation du C3i	+514,6
<b>Appui additionnel à l'investissement</b>	<b>+995,4</b>

